

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

SG/DRH/SGP/PSP/PSP2

**Avenant n° 3 du 9 mars 2011 à la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008
relative à la protection sociale complémentaire des agents du MEDDTL**

NOR : DEVK1103555Q

Entre les soussignés :

L'État représenté par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), dont le siège est situé à La Défense, 92055 Cedex, représenté par Jean-François MONTEILS agissant en qualité de secrétaire général,
et

La Mutuelle générale environnement et territoires (MGET), dont le siège est situé au 76-78, avenue de Fontainebleau, 94274 Le Kremlin-Bicêtre Cedex, représenté par Hubert BORDERIE agissant en qualité de président général,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Conformément à l'article 10 de la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008, il est procédé à l'écriture d'un avenant n° 3 à ladite convention en vue d'autoriser la MGET à procéder à l'augmentation exceptionnelle des tarifs des cotisations des garanties « frais de santé », « incapacité temporaire de travail » et « garantie optionnelle frais de santé » soumises à compter du 1^{er} janvier 2011 à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Article 2

Conformément à l'article 6-6 de la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008, la MGET est autorisée à procéder à l'augmentation exceptionnelle de 3,5 % des cotisations desdites garanties pour ce qui est de l'appel de cotisations émis au titre de l'année 2011.

Article 3

Conformément à l'article 6-6 de la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008, cette autorisation est corrélée aux obligations prévues au titre dudit article.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée du présent avenant, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 9 mars 2011.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
J.-F. MONTEILS

Le président général de la MGET,
H. BORDERIE